

INFOS VAL d'OISE

Circulaire N°036/17/18-il

Herblay, le 8 décembre 2017

A l'attention des Présidents et Enseignants des clubs du 95

❖ 1° POINT : Inscription Extranet Pré-compétition

Pour des raisons d'organisation pour le comité et **d'équité entre tous les clubs**, merci de bien noter **qu'à partir de Janvier 2018**, aucun judoka qui n'aura pas fait l'objet d'une inscription préalable par son club ne pourra être ajouté hors du délai fixé.

A charge pour les clubs de bien informer leur public afin d'éviter les complications et les discussions auxquelles le comité est parfois confronté sur le terrain le jour de la compétition.

Les problèmes d'inscription éventuels (fréquents notamment en début de saison) pourront être traités de façon à ne pas pénaliser les clubs qui les subissent à condition d'avoir été signalés par mail au comité **avant la clôture des inscriptions**. Ils pourront alors faire l'objet après concertation d'un traitement exceptionnel par le comité.

Pour permettre au comité une organisation administrative pré-compétition plus aisée, notez que dorénavant la date de clôture des inscriptions à un évènement sera **fixée au Jeudi minuit de la semaine de l'évènement** (et non plus au vendredi minuit).

❖ 2° POINT : Demande exceptionnelle de Qualification au niveau supérieur (HORS QUOTA)

Il est rappelé qu'une demande doit être réalisée dans un **déla**i maximum fixé au jour de l'évènement.

Par souci d'équité également, notez qu'une demande doit être le fait d'une raison médicale justifiée par un certificat et accompagnée du bordereau officiel paraphé par l'autorité du club qui la sollicite. Après concertation et signature du comité elle pourra être considérée comme validée par le club.

❖ 3° POINT : Respect des règles d'Organisation d'une Compétition au Dojo régional

Tenant compte de débordements de plus en plus fréquents lors des compétitions, nous remercions les dirigeants de clubs et les enseignants de bien vouloir rappeler à leur public que **la présence des parents aussi bien dans les vestiaires de pesée qu'au bord des tatamis est interdite**.

Le manquement à cette règle, nuit à la **qualité de l'organisation** de Evènement, à la **sécurité des judoka** et ne permet pas d'offrir aux plus jeunes **l'autonomie utile à leur évolution en judo**.

La possibilité d'offrir à chacun des conditions optimales de participation passe par le respect indispensable de ces règles par tous.

Emmanuel BIALECKI, Philippe THELLIER
Cadres Techniques du Val d'Oise